

Communiqué

DESTINATAIRES : Enseignantes et enseignants du primaire et du secondaire

EXPÉDITEUR : Benoit Coutu, vice-président à la vie professionnelle

OBJET : Proposition pour la prise en charge de l'éducation à la sexualité

Le jeudi 31 janvier 2019

1. Élaboration d'une proposition

Les enseignantes et les enseignants sont appelés, en vertu des articles 85 et 89 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), à **élaborer une proposition sur la prise en charge des contenus d'apprentissage en éducation à la sexualité**. Aussi simplement que possible, cette proposition doit répondre à la question suivante : **qui fait quoi et quand?**

La proposition indiquera deux items :

a) **Qui fait quoi? Les volontaires parmi le personnel enseignant ou les personnes-ressources** qui seront appelés à prendre en charge les contenus, **ainsi que le contenu spécifique pris en charge par chaque personne désignée**.

Note importante : s'il n'y a aucun volontaire parmi le personnel enseignant, il s'agira d'identifier la ressource professionnelle (interne ou externe) qui prendra en charge lesdits contenus.

b) **Quand? Le moment de l'année où se fera cette prise en charge (ex. : avril)**.

Note importante : il faut éviter d'être trop précis sur le moment exact de la prise en charge des contenus. Le personnel enseignant se doit de préserver son autonomie afin de déterminer le moment qui sera jugé le plus approprié pour la présentation de ces contenus, notamment selon la disponibilité des ressources professionnelles internes ou externes.

Un exemple de proposition est joint au présent communiqué.

2. Et si la direction ou le Conseil d'établissement (CÉ) refuse la proposition?

En cours d'élaboration de la proposition, des discussions ont lieu avec la direction. Cependant, ces discussions ne doivent pas culpabiliser le personnel enseignant en évoquant, par exemple, un manque de ressources internes ou externes, ou de baser l'élaboration sur de fausses informations (« Il n'y a aucun budget », « Vous êtes obligés de l'enseigner », ou autres « Votre syndicat dit que vous devez le faire » (!?!?!)).

En d'autres termes, **si vous ressentez que des représentantes ou des représentants de la direction ou de la CSMB exercent une pression à cet égard**, en contradiction avec les engagements du ministre de l'Éducation et les représentantes et les représentants de la CSMB, il vaut mieux éviter sagement la poursuite de ces discussions.

En ce qui concerne l'article 85 de la LIP, « le Conseil d'établissement approuve [...] les conditions et modalités de l'intégration, dans les services éducatifs dispensés aux élèves, des activités ou contenus prescrits par le ministre dans les domaines généraux de formation, qui lui sont proposées par le directeur de l'école ».

TÉL. (514 637-3548) - TÉLÉC. (514 637-0000) - COURRIEL SEOM@SEOM.QC.CA - COURRIER INTERNE (808)



Syndicat
de l'Enseignement
de l'Ouest
de Montréal

Les membres du CÉ ne peuvent donc pas modifier la proposition présentée par la direction. « **Approuver** », c'est dire « oui » ou « non ». Si le CÉ refuse votre proposition présentée par la direction. Nous vous conseillons de prendre bonne note de la décision et de vous éloigner de toute confrontation sur ce sujet.

Dans les deux cas de refus cités plus haut, nous vous suggérons de communiquer le plus rapidement possible avec la personne répondante de votre établissement au SEOM. Nous assurerons le suivi de votre situation.

Dans chaque établissement, il importe de défendre solidairement et clairement le droit du personnel enseignant à déterminer s'ils offriront ou non les contenus en éducation à la sexualité. Il s'agit de respecter toutes et tous les collègues membres du personnel enseignant dans leur choix.

3. Contexte et développement récents (novembre 2018 à janvier 2019)

Plus intensément depuis octobre 2018, les responsables au SEOM du dossier de l'éducation à la sexualité ont effectué de très nombreux suivis auprès de la CSMB, ainsi qu'auprès du personnel enseignant de plusieurs établissements. Ces interventions ont permis, notamment, de réfuter plusieurs affirmations faites par certaines directions concernant la prise en charge de ces contenus. Ces interventions ont été faites avec la même ligne de conduite : **respecter le principe du volontariat.**

Le ministre de l'Éducation a transmis une lettre aux présidences des commissions scolaires, datée du 12 décembre 2018. L'intention était de clarifier les responsabilités respectives. Le ministre Roberge y rappelle que « **ce n'est pas obligatoire que le contenu soit dispensé par les enseignants** », invitant par la même occasion « les dirigeants de commissions scolaires à faire preuve de souplesse et à **recourir, au besoin, à des intervenants externes pour y arriver.** » La position de la CSMB s'est entretemps clarifiée : **les directions d'établissement doivent respecter le principe du volontariat auprès du personnel enseignant.**

Durant cette même période, le responsable politique du dossier au SEOM a eu de **très nombreux échanges avec ses homologues des syndicats affiliés et l'exécutif de la FAE.** Cette démarche a permis d'identifier les problèmes communs vécus par les affiliés, assurant également le suivi des mandats du Conseil des personnes déléguées du SEOM. **Conséquence directe de ces interventions,** le Conseil fédératif de la FAE (CF) a ajouté et traité un point de décision sur ce dossier le 14 décembre 2018. **La FAE a donc reçu du Conseil fédératif les mandats suivants :**

- 1) Assurer un suivi de l'écrit du ministre Jean-François Roberge auprès des CS sur les contenus d'éducation à la sexualité, et ce, afin de **préserver le libre choix des enseignantes et enseignants** à prendre en charge ou non, en tout ou en partie, les contenus d'apprentissages d'éducation à la sexualité;
- 2) **Dénoncer publiquement les dérives de l'actuelle mise en œuvre des contenus** d'apprentissage en éducation à la sexualité;
- 3) **Exiger** auprès du ministre **de rendre facultatifs les contenus** d'apprentissage d'éducation à la sexualité **pour les classes spécialisées, les classes d'accueil et à l'éducation des adultes,** et ce, dès 2018-2019;
- 4) Sur les tribunes offertes, **dénoncer les ratées des projets pilotes,** réitérer les positions de la FAE sur ce dossier et produire un écrit à ce sujet à l'intention des membres;
- 5) **Advenant que des enseignantes et enseignants se fassent imposer la dispensation des contenus en éducation à la sexualité par une CS, soutenir les syndicats affiliés qui décideraient de déclencher un boycottage** sur la mise en œuvre de ces contenus.

Durant le mois de février, en suivi de ces mandats, un écrit produit par la FAE sera envoyé afin d'être diffusé à tous les membres des syndicats affiliés.

Syndicalement.

TABLEAU DE PLANIFICATION DES CONTENUS EN ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

PRIMAIRE – 1^{RE} ANNÉE (EXEMPLE DU SEOM)

THÈMES ET CONTENUS DE LA 1 ^{RE} ANNÉE		QUI?	QUAND?
GLOBALITÉ DE LA SEXUALITÉ	1) Comprendre ce qu'est la sexualité <ul style="list-style-type: none"> Dans sa tête : connaissances et questions sur la sexualité, connaissance et affirmation de soi Dans son cœur : émotions, sentiments et leur expression Dans son corps : croissance, besoins, cinq sens, hygiène, protection 	<ul style="list-style-type: none"> Personne(s) en charge de l'animation Collaboration (s'il y a lieu) <p style="text-align: center;">Infirmier ou infirmière</p>	<ul style="list-style-type: none"> Animation auprès des élèves <p style="text-align: center;">Mars (1 heure)</p>
IDENTITÉ, RÔLES ET STÉRÉOTYPES SEXUELS ET NORMES SOCIALES	1) Donner des exemples de rôles sexuels <ul style="list-style-type: none"> Rôles sexuels socialement associés aux filles et aux garçons : activités, champs d'intérêt, traits de caractère, apparence et tempérament Notion de stéréotype sexuel 2) Prendre conscience des diverses façons d'être et de se comporter au-delà des stéréotypes sexuels <ul style="list-style-type: none"> Observations et constats à partir de différents modèles de filles et de garçons, de femmes et d'hommes Choix de chacun (ex. : activités, préférences, champs d'intérêt) Respect des différences de chacun 	<p style="text-align: center;">Psychoéducateur ou psychoéducatrice</p>	<p style="text-align: center;">Avril (2 heures)</p>
AGRESSION SEXUELLE	1) Reconnaître l'agression sexuelle et les façons de se protéger <ul style="list-style-type: none"> Définition d'une agression sexuelle Situations d'agression sexuelle : commise par une personne que l'enfant connaît, connaît peu ou ne connaît pas Habiletés préventives : ne pas suivre une personne qu'il ne connaît pas, s'assurer que les parents savent où il est, quitter un lieu ou une situation inconfortable, etc. Autoprotection : dire non, crier, s'enfuir, chercher de l'aide Dévoilement : parler à quelqu'un s'il ne se sent pas bien, connaître le réseau de ressources qui peuvent aider, demander de l'aide à un adulte jusqu'à ce que quelqu'un l'écoute et l'aide 2) Prendre conscience des sentiments pouvant être éprouvés à la suite d'une agression sexuelle <ul style="list-style-type: none"> Honte, culpabilité, etc. Confusion quant à la possibilité qu'une personne connue et aimée puisse agresser sexuellement un enfant Crainte de se confier à un adulte 	<p style="text-align: center;">Policier ou policière</p> <hr style="border-top: 1px dashed red;"/> <p style="text-align: center;">Sexologue, infirmier ou infirmière</p>	<p style="text-align: center;">Avril (2 heures)</p> <hr style="border-top: 1px dashed red;"/> <p style="text-align: center;">Mai (1 heure)</p>

TABLEAU DE PLANIFICATION DES CONTENUS EN ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ
PRIMAIRE – 1^{RE} ANNÉE (EXEMPLE DU SEOM)

THÈMES ET CONTENUS DE LA 2 ^E ANNÉE		QUI?	QUAND?
CROISSANCE SEXUELLE HUMAINE ET IMAGE CORPORELLE	<p>1) Situer les parties sexuelles et leurs fonctions</p> <ul style="list-style-type: none"> Parties sexuelles internes : ovaires, utérus, trompes de Fallope, vagin, urètre Parties sexuelles externes : vulve, seins, pénis, scrotum, testicules, anus Fonctions : reproduction, plaisir, élimination <p>2) S'exprimer sur l'importance d'apprécier et de prendre soin de son corps</p> <ul style="list-style-type: none"> Connaissance de son corps Appréciation des différences individuelles Utilisation des bons termes pour les parties du corps Actions et sensations agréables ou désagréables : bouger, danser, jouer, se blesser, tomber, etc. Besoins corporels : hygiène, sécurité, alimentation, activité physique, sommeil, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Personne(s) en charge de l'animation Collaboration (s'il y a lieu) <p>Monsieur X (titulaire volontaire)</p> <p>-----</p> <p>--</p> <p>Infirmier ou infirmière</p>	<ul style="list-style-type: none"> Animation auprès des élèves <p>Avril</p>
	VIE AFFECTIVE ET AMOUREUSE	<p>1) Reconnaître divers sentiments pouvant être éprouvés dans les relations interpersonnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> Diversité des sentiments envers les personnes de l'entourage : parents, famille, amis, autres personnes Sentiments positifs : amour, confiance, respect, loyauté, solidarité, etc. Sentiments négatifs : jalousie, déception, tristesse, culpabilité, etc. <p>2) Discuter des différentes façons d'exprimer ses sentiments aux personnes que l'on aime</p> <ul style="list-style-type: none"> Selon les personnes Selon les sentiments Gestes et attitudes pour exprimer ses sentiments 	<p>Monsieur X (titulaire volontaire)</p> <p>-----</p> <p>---</p> <p>Psychoéducateur ou psychoéducatrice</p>

TABLEAU DE PLANIFICATION DES CONTENUS EN ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ
PRIMAIRE – 1^{RE} ANNÉE (EXEMPLE DU SEOM)

THÈMES ET CONTENUS DE LA 2 ^E ANNÉE		QUI?	QUAND?
GROSSESSE ET NAISSANCE	<p>1) Comprendre le phénomène de la conception</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organes qui produisent les ovules (ovaires) et les spermatozoïdes (testicules) • Rencontre de l'ovule et du spermatozoïde : relation sexuelle, procréation assistée • Implantation dans l'utérus <p>2) Discuter du développement du fœtus dans l'utérus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Signes annonciateurs de la grossesse • Durée de la grossesse • Étapes de développement et besoins du fœtus : alimentation, croissance, mouvement 	<ul style="list-style-type: none"> • Personne(s) en charge de l'animation • Collaboration (s'il y a lieu) <p style="text-align: center;">Infirmier ou infirmière</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Animation auprès des élèves <p style="text-align: center;">Mars</p>